



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 776

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le fait que, par question orale, il a interrogé le ministre de l'aménagement du territoire, lors de la séance de l'Assemblée nationale du 29 avril 1993, sur les intentions du Gouvernement en ce qui concerne l'autoroute A 31 bis et en ce qui concerne le TGV Est. Le ministre de l'aménagement du territoire ayant indiqué qu'il en ferait part le plus rapidement possible à son collègue ministre des transports, il souhaiterait qu'il lui fasse connaître ses intentions et ses objectifs sur les deux dossiers susévoqués.

Texte de la réponse

À de nombreuses reprises, et en dernier lieu à l'occasion d'un comité interministériel d'aménagement du territoire le 10 février 1993, les gouvernements précédents avaient annoncé la décision de réaliser le TGV Est. Dès sa prise de fonction, le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme a été conduit à constater que ni le schéma de financement, ni la répartition des participations des collectivités publiques - en particulier celle annoncée de la Communauté européenne -, ni même la consistance exacte du projet n'avaient été réellement définis et décidés. Conscient de l'importance majeure de ce projet pour l'aménagement du territoire, le développement de l'est de la France et la liaison franco-allemande, le ministre a aussitôt engagé les réflexions et les concertations nécessaires pour finaliser ce projet. Ainsi, à l'occasion du 61^e sommet franco-allemand, les 1^{er} et 2 juin 1993, les deux gouvernements ont réaffirmé leur détermination à réaliser dans les meilleurs délais une liaison ferroviaire à grande vitesse entre l'est de la France et le sud-ouest de l'Allemagne dans la perspective du développement des relations bilatérales et de la création d'un réseau européen de trains à grande vitesse, et ont décidé d'entreprendre une démarche commune auprès de la Commission des Communautés européennes afin d'obtenir de celle-ci une participation financière pour réaliser ce « maillon clé » du réseau européen de lignes à grande vitesse. Le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme souhaite que les efforts engagés permettent de lancer l'enquête publique sur l'ensemble de la ligne nouvelle Paris-Strasbourg en 1994. En ce qui concerne la réalisation de l'autoroute A 31 bis, la saturation prévisible de l'autoroute A 31, entre Toul et la frontière luxembourgeoise, a conduit l'État à lancer une étude globale sur le sillon mosellan pour identifier les solutions susceptibles d'y remédier. Des solutions routières et non routières ont été étudiées, ainsi que leurs effets. Les conclusions de ces études et les propositions retenues ont été remises à la direction des routes en mars 1993. Il apparaît ainsi que les solutions non routières répondraient à des fonctionnalités spécifiques et ne sauraient dispenser de développer le réseau routier dans le sillon mosellan. À partir d'un large inventaire des projets routiers envisageables, trois principaux scénarios suffisamment contrastés ont émergé, qui comportent tous à horizon rapproché les projets suivants : le contournement sud-est de Metz ; la réalisation de la VR 52 à l'ouest de l'A 31 entre l'A 4 et Thionville ; la valorisation de l'A 31 par l'amélioration des échangeurs et la mise en place d'un programme complet d'exploitation, et qui se différencient par les traces neuves envisagées, à l'ouest ou à l'est de l'A 31, des aménagements ponctuels de capacité de l'actuelle A 31, et la réalisation ou non d'une trace neuve entre Toul et Dieulouard. Il ressort de ces études que le tronçon commun à tous les scénarios constitue une priorité pour répondre aux fortes potentialités de développement dans le sillon mosellan, à la desserte des

bassins d'emplois, ainsi qu'à la desserte des agglomérations de Nancy, Metz et Thionville, de la future gare TGV et de l'aéroport régional de Lorraine. C'est sur ces bases que la direction des routes a demandé en mai 1993 au préfet de la région Lorraine de lancer la concertation avec les collectivités locales concernées (région, départements de la Moselle, de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse, districts d'agglomération et communes). Cette concertation est en cours et devrait être complétée par des études spécifiques demandées par les élus avant de s'achever à l'automne 1993, permettant ainsi d'engager les projets retenus, et de programmer les plus urgents au XI^e plan.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 776

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 1993, page 1335

Réponse publiée le : 4 octobre 1993, page 3332